



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

justice : budget

Question écrite n° 55185

Texte de la question

M. Dominique Caillaud attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations et les souhaits exprimés par les magistrats du siège et du parquet du tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon quant à la mise en oeuvre de la loi du 15 juin 2000 visant à renforcer la protection de présomption d'innocence et les droits des victimes. Les intéressés constatent, au-delà de considérations de fond, que faute de disposer dès son entrée en vigueur des moyens matériels et humains nécessaires, cette disposition normative ne sera pas applicable au 1er janvier 2001 sans risque de graves perturbations du service public de la justice. Ces magistrats appellent de leurs vœux la création de trois postes de fonctionnaires du greffe, un poste de magistrat du parquet et un poste de magistrat du siège. Ils estiment que notamment les nouvelles dispositions relatives au suivi des enquêtes, au contrôle des gardes à vue et au juge des libertés et de la détention, à l'application des peines, au recours tournant contre les décisions des cours d'assises nécessitent ces initiatives. Aussi, il la remercie de bien vouloir lui apporter des précisions quant à ses intentions afin de permettre la mise en oeuvre des moyens afférents à l'application de la loi précitée.

Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que l'amélioration des conditions de fonctionnement des juridictions, et notamment de celles du tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon, constitue une priorité de son action. Le renforcement des moyens du service public de la justice par des créations d'emplois est un des éléments essentiels de la réussite du plan de la réforme de la justice. En quatre budgets (1998-2001), ce sont ainsi 729 postes de magistrats qui auront été créés, soit un accroissement de plus de 10 % des effectifs. Dans ce cadre, le tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon a bénéficié de la création de deux emplois de vice-président, d'un emploi de juge des enfants ainsi que d'un emploi de substitut. La situation de cette juridiction sera à nouveau examinée avec attention lors de la prochaine localisation d'emplois de magistrats qui devrait intervenir au cours du second semestre 2001 lorsque notamment une expérience pourra être tirée des premiers mois d'application de la loi du 15 juin 2000 relative au renforcement de la présomption d'innocence et des droits des victimes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Caillaud](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55185

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 mai 2001

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6955

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2993